



Litige après achat voiture

Par **reds**, le **17/03/2011** à **18:43**

Bonjour, rnvoilà j'ai acheté une voiture récemment et il y a un litige sur la voiture, j'ai donc fait appel à un expert qui a imposé au vendeur d'effectuer les travaux sur la voiture. rnJ'ai donc fait faire plusieurs devis et il a accepté de faire les travaux. rnMais il souhaite que j'avance les coûts de réparation. rnA t'il le droit de me demander d'avancer l'argent et de me rembourser ensuite ou est t'il obligé dans la mesure où je lui ai fourni un devis de payer le garage qui va effectuer les travaux? rnA savoir que le vendeur c'est engagé sur papier signé devant l'expert qu'il me remboursera sur facture. rnrnJe vous remercie par avance de votre réponse. rnrnCordialement